



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

COMITE SYNDICAL du 23 février 2023

Le Président : René LEMERLE

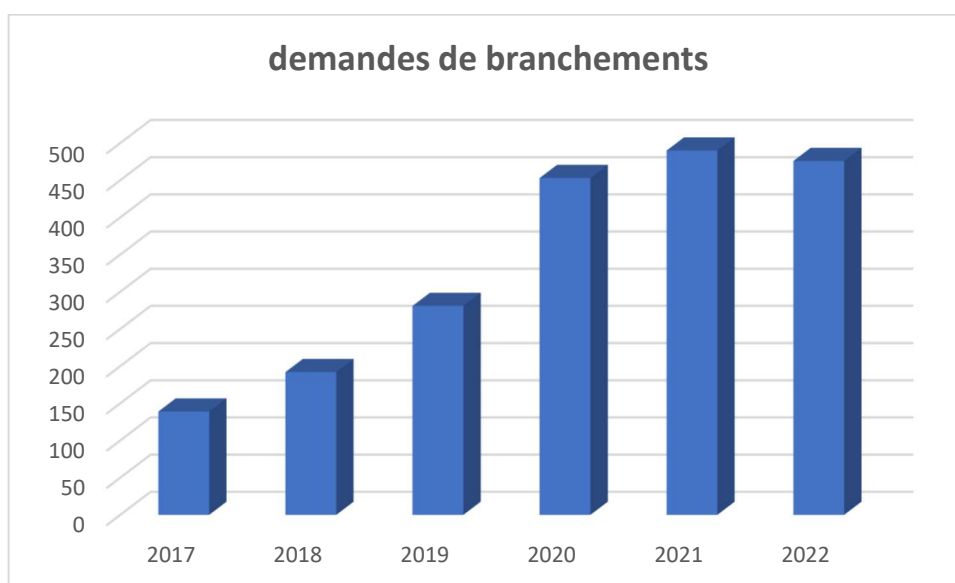


BUDGETAIRE 2023

Notre Syndicat s'étend sur 44 communes et on constate, pour 2022, un léger ralentissement des demandes de branchements neufs, ce qui confirme les impressions ressenties au sein des communes de voir les demandes de Permis de Construire baisser. Cela est la conséquence de la situation économique de notre pays, mais aussi celles de la mise en place des PLUI et bientôt de l'arrivée du nouveau SCOT.

Comparatif de l'évolution démographique dans les différentes Agglo ou Métropole depuis 2015						EPCI
	2015	2020	2021	Evolution 2015/2020	Evolution 2020/2021	
RIOM LIMAGNE ET VOLCAN	9263	9954	10107	7,46%	1,54%	
COM.COM. BILLOM COM.	19636	20260	24312	3,18%	20,00%	(Entrée SJDC)
CLERMONT AUVERGNE ME	48097	49882	51174	3,71%	2,59%	
ENTRE DORE ET ALLIER	5838	6108	6230	4,62%	2,00%	
PLAINE LIMAGNE	7087	7586	7600	7,04%	0,18%	
	89 921,00	93 790,00	99 423,00	4,30%	6,01%	

Malgré cela, on constate que grâce à l'évolution démographique sur notre territoire, le Syndicat maintient un volume de consommation d'eau. Pourtant, les ménages consomment de moins en moins d'eau en moyenne. Nous constatons une baisse réelle de la consommation par ménage. Cette baisse est en partie compensée par la démographie qui continue d'évoluer positivement sur le territoire de notre syndicat. Nous avons environ 500 abonnés supplémentaires par an, ce qui porte notre nombre d'abonnés tout près des 48000 fin 2022.



Les interrogations restent entières sur l'avenir de cette tendance, sera-t-elle constante ?

Je vous propose de faire le bilan de l'année écoulée. Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant les comptes administratifs depuis 2016. Cela donne une image de nos capacités de financement, et permet de suivre l'évolution du syndicat en exploitation et en investissement.

SUIVI DES COMPTES ADMINISTRATIFS DEPUIS 2015									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
EXPLOITATION									
DEPENSES	3 118 771,00 €	1 747 462,69 €	2 569 837,99 €	959 652,07 €	2 732 751,74 €	789 033,32 €	3 055 070,23 €	2 765 456,69 €	
RECETTES	2 968 985,62 €	8 437 309,99 €	2 938 253,82 €	4 921 674,38 €	5 609 435,33 €	5 000 640,84 €	4 896 520,23 €	4 364 715,70 €	
RESULTATS N	-149 785,38 €	6 689 847,30 €	368 415,83 €	3 962 022,31 €	2 876 683,59 €	4 211 607,52 €	1 841 450,00 €	1 599 259,01 €	
REPORT ANTERIEUR	233 025,99 €	83 240,61 €	6 014 313,86 €	1 138 353,93 €	1 011 636,61 €	1 800 839,19 €	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	
EXCEDENT CUMULE	83 240,61 €	6 773 087,91 €	6 382 729,69 €	5 100 376,24 €	3 888 320,20 €	6 012 446,71 €	6 313 172,91 €	4 609 280,43 €	
				PROVISIONS Usine de reminéralisation			2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
INVESTISSEMENTS									
DEPENSES	647 284,76 €	1 457 853,08 €	3 268 236,86 €	3 929 904,25 €	4 829 646,37 €	5 402 718,88 €	5 093 093,11 €	6 491 489,85 €	
RECETTES	532 715,03 €	236 315,25 €	1 470 916,35 €	6 187 515,16 €	6 046 574,81 €	5 365 615,13 €	4 457 005,16 €	5 605 943,16 €	
RESULTATS N	-114 569,73 €	-1 221 537,83 €	-1 797 320,51 €	2 257 610,91 €	1 216 928,44 €	-37 103,75 €	-636 087,95 €	-885 546,69 €	
REPORT ANTERIEUR	577 333,51 €	462 763,78 €	-758 774,05 €	-2 556 094,56 €	-298 483,65 €	918 444,79 €	881 341,04 €	245 253,09 €	
RESULTATS CUMULE	462 763,78 €	-758 774,05 €	-2 556 094,56 €	-298 483,65 €	918 444,79 €	881 341,04 €	245 253,09 €	-640 293,60 €	
RESTES A REALISER									
DEPENSES	0,00 €	0,00 €	3 492 036,20 €	5 143 492,18 €	6 056 218,65 €	3 531 060,06 €	4 080 267,46 €	2 844 640,42 €	
RECETTES	0,00 €	0,00 €	803 755,00 €	1 353 236,20 €	3 050 292,86 €	1 108 995,22 €	531 862,88 €	220 711,94 €	
RESULTATS	0,00 €	0,00 €	-2 688 281,20 €	-3 790 255,98 €	-3 005 925,79 €	-2 422 064,84 €	-3 548 404,58 €	-2 623 928,48 €	
GAINS PAR ANNEES SANS RaR	-264 355,11 €	5 468 309,47 €	-1 428 904,68 €	6 219 633,22 €	4 093 612,03 €	4 174 503,77 €	1 205 362,05 €	713 712,32 €	
RESULTATS N AVEC RaR	-264 355,11 €	5 468 309,47 €	-4 117 185,88 €	2 429 377,24 €	1 087 686,24 €	1 752 438,93 €	-2 343 042,53 €	-1 910 216,16 €	
RESULTATS ANNUELS CUMULE	546 004,39 €	6 014 313,86 €	1 138 353,93 €	1 011 636,61 €	1 800 839,20 €	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	1 345 058,35 €	

Bien sûr, à ce jour, nous n'avons pas encore toutes les données de confirmées, mais on peut dire que nous nous approchons de la réalité. Le compte administratif 2022 sera voté dans un mois et il devrait s'approcher de tous ces chiffres. Cela nous permettra de vérifier si nous maintenons bien le cap de nos orientations pour 2023, mais aussi pour l'horizon 2026.

Notre fonctionnement

Section

d'EXPLOITATION

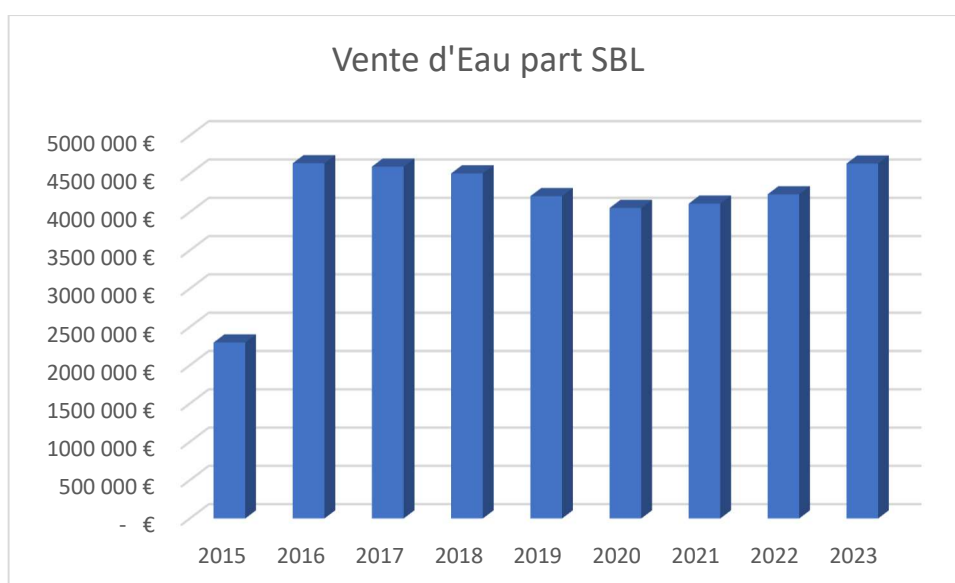
« L'eau va à l'eau » : Cette maxime explique le fonctionnement d'un syndicat. Le prix du mètre cube est fixé en fonction des besoins du syndicat. Nous devons chiffrer toutes les dépenses nécessaires à notre fonctionnement et à Berger Levrault. En fonction de cette enveloppe, nous devons ramener ces dépenses à un coût par mètre cube. L'exercice reste périlleux car il faut tenir compte de plusieurs paramètres. Pour les travaux, le remplacement de canalisations ou les travaux de génie civil peuvent s'anticiper. En revanche, certaines dépenses sont plus aléatoires, et ne sont pas encore connues lors de l'élaboration du budget. C'est pour cela que l'on sous-évalue toujours les recettes et que l'on surévalue les dépenses.

En fonction de cela, on peut estimer le coût de fonctionnement à environ 40 € par abonnés, ce qui correspond au prix de l'abonnement. Que l'on soit un « gros » ou un « petit » consommateur les coûts pour distribuer l'eau est le même.

NOS PRODUITS : Les recettes

Pour nos produits, la recette principale est la vente d'eau. A ce jour, nous avons juste une estimation du volume produit en 2022 qui se situerait aux environs de 5 921 801 m³, sous la barre des 6 millions de m³.

Nous n'aurons le volume de m³ vendus en 2022 que fin janvier 2023, mais nous avons déjà une estimation assez fine de l'année, au regard des mètres cubes vendus mensuellement. La moyenne se situerait autour de 4 308 467 m³.



Si on regarde ce graphique vente d'eau, on constate que le prix fixé en décembre 2022 a un impact non négligeable sur nos recettes de 2023. Mais c'est essentiellement dû à l'effet du volume (plus de 4,35 Million de m³). Si on regarde le graphique du prix de vente du m³ on constate que l'augmentation pour les usagers est au maximum de 2€ par mois, bien loin d'un abonnement téléphone ou internet ou d'une plateforme de téléchargement.

Dans nos recettes de fonctionnement, nous aurons cette année une subvention de l'Agence de l'eau au titre du contrat territorial pour l'aide animatrice : 50% de son salaire chargé, plus 50% d'une représentation des frais engendrés par ce contrat. Les 50% restant seront financés par les 4 syndicats porteurs du contrat. Le coût pour le SBL sera de 32,5% des 50% restants, soit environ 16.25% du montant total.

Quelques recettes complémentaires viennent s'ajouter telles que la vente d'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore, et au syndicat de Sioule et Morge.

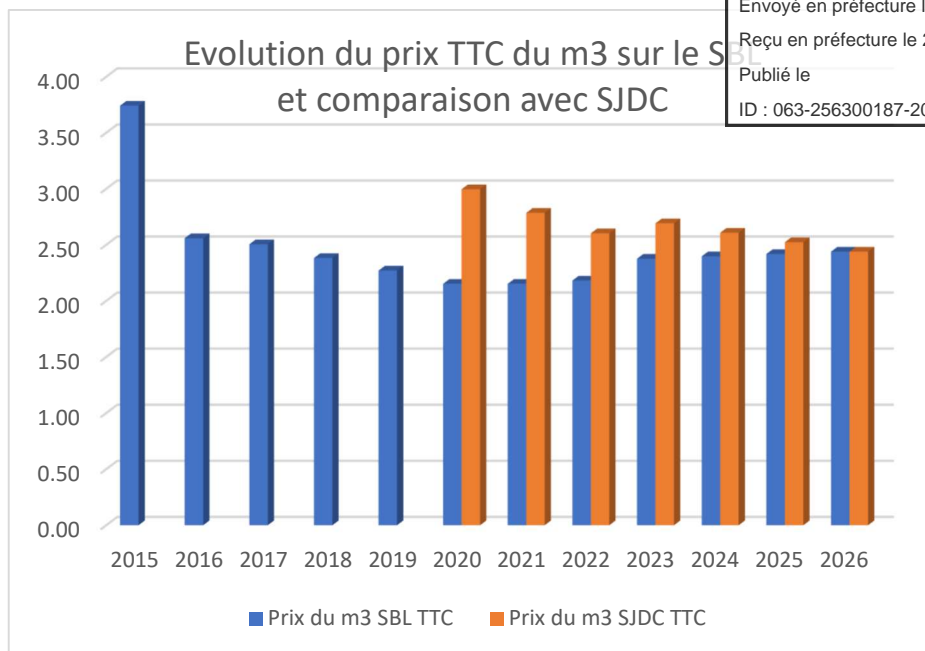
NOS TARIFS :

Lors du Comité Syndical du 16 décembre 2022, nous avons fixés nos tarifs de l'eau pour 2023, et pris acte des tarifs de notre exploitant. C'est un sujet primordial, il faut donc essayer de prendre en compte le maximum de paramètres. Dans ce domaine, la situation économique actuelle doit nous amener à la plus grande prudence. Quand on regarde autour de nous, on voit que les tarifs sont en augmentation notamment sur la CAM ou l'on voit des communes atteindre plus de 30% de hausse du prix de l'eau. Il devient donc difficile, voire impossible, de se projeter en 2026. Nous avons fait un choix concernant notre prix de l'eau, nous devons tout mettre en œuvre pour le réaliser.

Le taux de remplacement des canalisations à 1%, le remplacement des branchements à 1.5%, l'entretien de nos réservoirs et château d'eau à 2% et nos stations à 3% doivent être respectés sur notre budget 2023. Nous aurons ce levier si nous devons baisser nos tarifs en 2026. Mais avant cela, il faudra bien mettre à plat tous les composants du prix du mètre cube pour bien comparer les situations de chacun.

Notre projection est établie à partir d'un taux de renouvellement de canalisations fixé à 1% (soit près de 13 km/an). Ce paramètre est très ambitieux et a une incidence importante sur le prix du mètre cube. Il faut savoir que pour un taux de remplacement de 1,0 %, le coût supplémentaire du m3 est de l'ordre de 64 cts. Ceci est un élément qui explique les différences de prix du m3 entre les différents syndicats. Il est facile de baisser le prix du mètre cube si on ne fait pas ou peu de renouvellement. C'est la raison essentielle qui nous a amené à vous proposer une augmentation des tarifs avec une projection jusqu'en 2026.

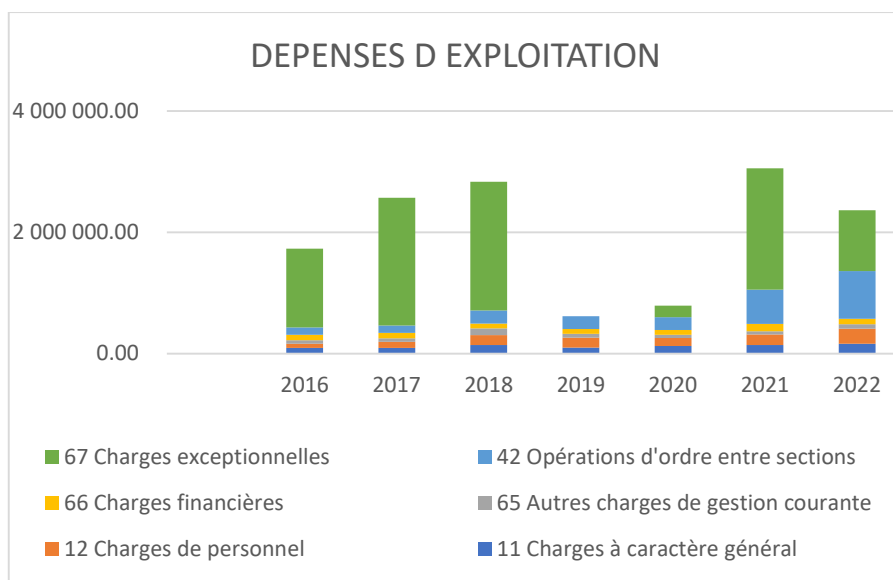
En 2023, afin de retrouver un programme de travaux équilibré entre canalisations et réhabilitation des ouvrages, nous devons situer notre taux de renouvellement à 1 %. Vous trouverez en investissements les tableaux des travaux réalisés par année par communes et par communauté de communes



Le graphique ci-dessus donne l'évolution du prix du m3 TTC proposé sur le mandat avec un prix identique en 2026 pour tous les usagers du SBL et les usagers de Saint Julien de Coppel .

En fonction des bases connues à ce jour, nous devrions être à 2,46€ TTC le m3 en 2026.

NOS CHARGES :



Au regard de cet histogramme, on remarque une certaine stabilité dans nos dépenses de charges. Nous y reviendrons chapitre par chapitre pour vous donner tous les éléments nécessaires au suivi de notre syndicat

CHARGES GENERALES :

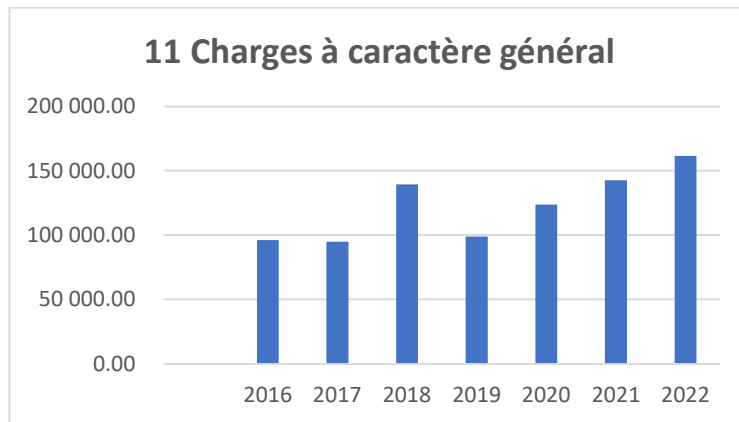
Au niveau des charges générales, rien de particulier. En 2021, note une légère augmentation en 2022 due à l'évolution de nos des frais supplémentaires en véhicule, assurances, locaux etc. En 2023, ces charges se feront sur l'année complète. Il faudra y ajouter le coût total dû à l'embauche de l'animateur du contrat territorial (véhicule, assurance, matériel, locaux etc...).

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

Prévisions à 143 K€. On
ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE



CHARGES DE PERSONNEL :

Au niveau du personnel, en 2022 nous étions à 250K€. Pour 2023, il faudra rajouter 6 mois de salaire de notre animatrice du Contrat Territorial. Nous allons supporter l'intégralité du coût de l'animateur du contrat territorial dans les dépenses de personnel. Il sera financé à 50% salaire chargé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et les 50% restants seront répartis entre les 4 syndicats.

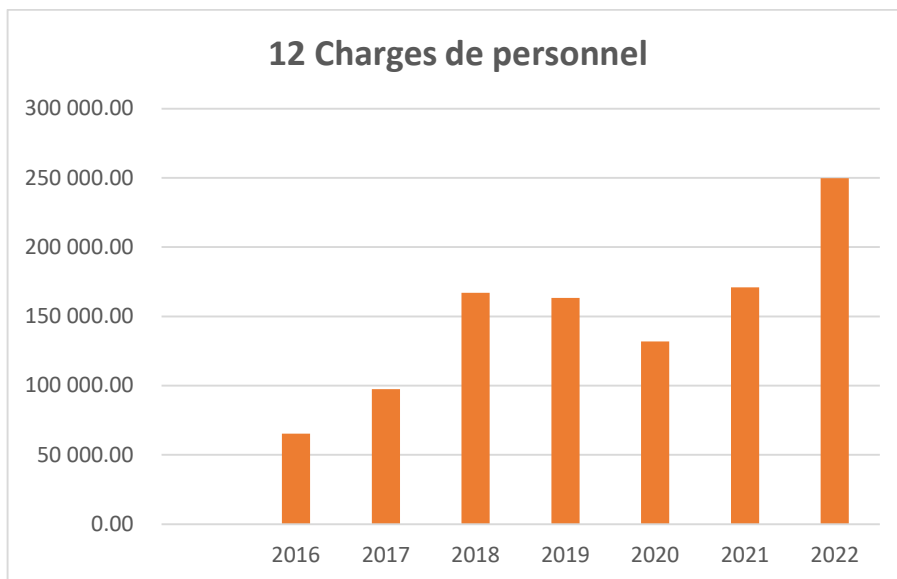
Au niveau personnel, la structure devra continuer d'évoluer dès 2023 ou début 2024. On a déjà des demandes concernant la prise de compétence de l'assainissement collectif. Et je me réjouis de voir que notre stratégie soit bien prise en compte par nos communes.

Les premiers éléments de nos différentes analyses montrent l'intérêt de ce montage et prouvent que les gains engendrés sont très significatifs. Vous trouverez ci-dessous une estimation des gains financier réalisés à la suite de notre choix d'exécuter une partie de notre maîtrise d'œuvre en interne.

En 2022, le Syndicat de la Basse-Limagne a réalisé le renouvellement de 16580 mètres de canalisation et fait le remplacement de 730 branchements soit 65 opérations pour un montant de travaux de plus de 3.9 Millions d'euros. Sur ces 65 opérations, 47 ont été réalisées par nos techniciens (notre maîtrise d'œuvre interne) soit près de 2.7 millions d'euros. En appliquant le taux des maîtrises d'œuvre externes, on peut estimer un gain de plus de 250 000€ sur la maîtrise d'œuvre. Pour votre information, en 2021, nous avons réalisé 13660 mètres de remplacement, 629 branchements et 47 opérations. En 2022, c'est une progression de presque 3 km de renouvellement et de plus de 100 branchements.

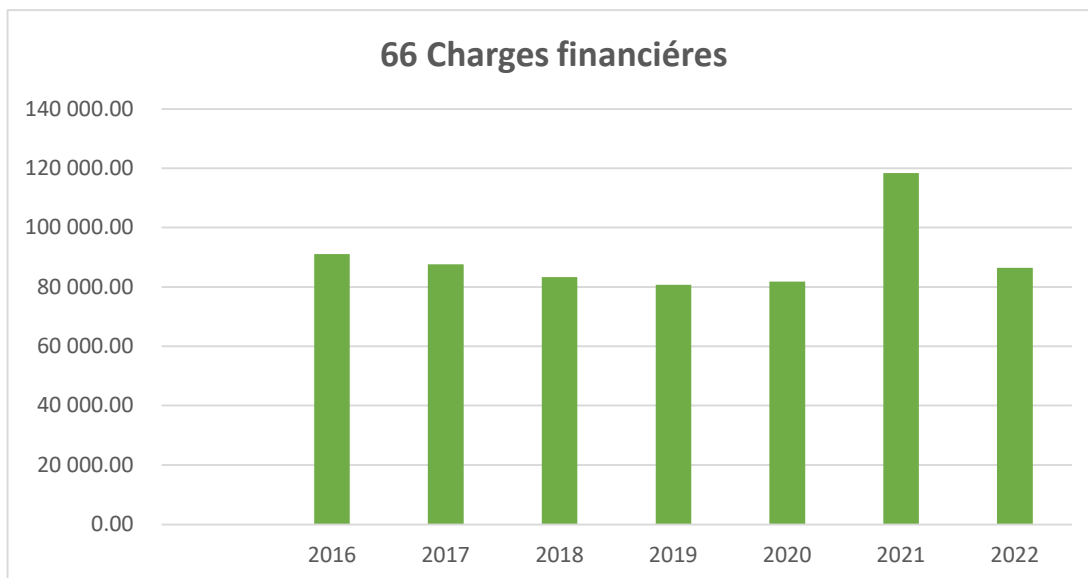
Cependant il n'est pas question de se passer de MOE extérieure, notamment pour des travaux plus spécifiques et de techniques bien particulières. Cela se traduit par un accroissement du travail au niveau des appels d'offres, des factures, des titres et des mandats. A ce jour, tous les agents sont à plein temps. Il faudra être vigilant sur l'évolution de la charge de travail des postes de secrétariat, comptabilité et techniques. Il faudra peut-être aussi envisager une mutualisation avec des structures proches de nous, pour augmenter le ou les postes en souffrances. Il est évident que la pise de la compétence

optionnelle de l'assainissement collectif va accroître la charge de travail et le volume Des embauches devront être faites, mais je pense qu'on pourra attendre 2024 pour appréhender au mieux les besoins dans ce domaine.



CHARGES FINANCIERES :

Concernant les emprunts, l'augmentation en 2021 est due au remboursement des emprunts que nous avons récupérés de Saint Julien de Coppel. Il restera 118 314,43 €. Nous engagerons des discussions avec le Crédit Agricole pour connaître les conditions de rachat et voir si cela s'avère intéressant car un des deux emprunts s'arrête en 2025 et le deuxième en 2030. Cependant on constate que les intérêts sont en baisse en 2022 passant à 86 K€ soit près de 30 K€ de moins qu'en 2021.



NOS CONCLUSIONS SUR CETTE SECTION :

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

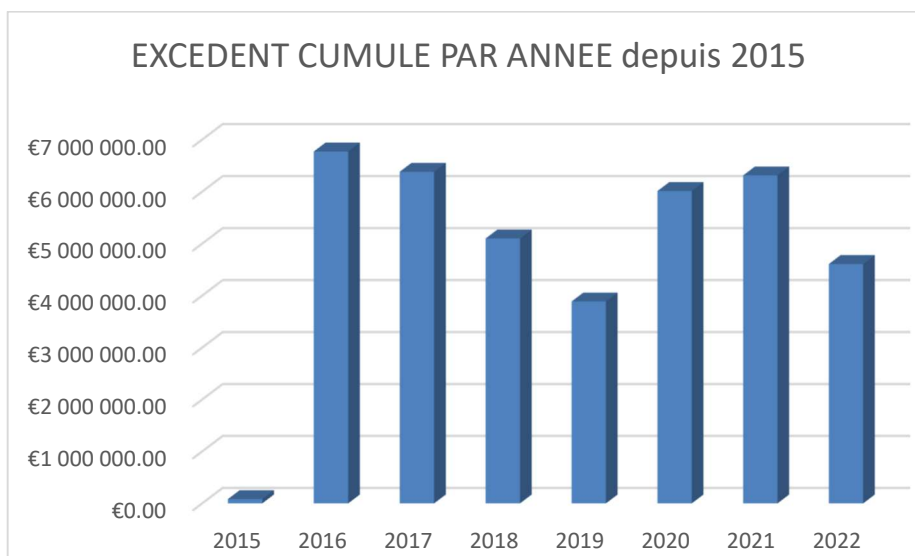
Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

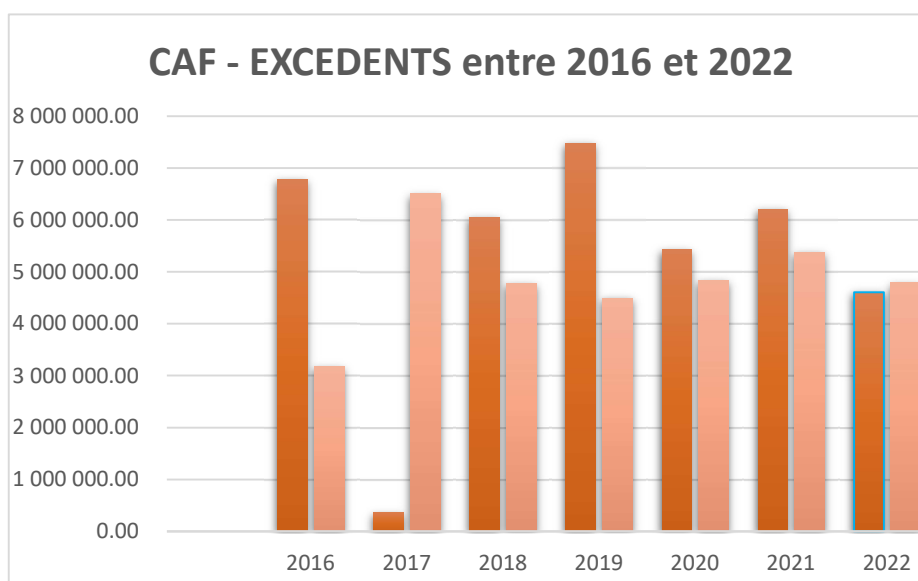
ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE



Nos résultats financiers pour 2022 sont bons. Ils seront de provision constatée de 1 M€ pour cette section, ce qui nous donne une CAF Brute (Capacité d'Auto-Financement) importante pour effectuer les travaux nécessaires pour bien entretenir notre réseau et nos installations.



Nous avons donc une provision de 3 M€ qui devra être consacrée à la mise en place d'une usine de reminéralisation demandée par l'ARS. Les analyses réalisées montrent de plus en plus de problème de pollution des eaux, qu'elles soient souterraines ou alluviales. Aujourd'hui c'est le métolachlore qui est de plus en plus présent dans nos aires de captage. Les normes changent, notamment sur le plomb. Nous devons donc anticiper toutes ces contraintes qui arrivent à grands pas. **Notre obligation est de fournir à nos usagers une eau de qualité au meilleur coût**, en ayant un réseau entretenu, avec un taux de renouvellement de près de 1%, **pour transmettre aux nouvelles générations un syndicat moderne, réactif** et prêt à affronter la tempête que va connaître l'eau potable dans les années à venir. Les réseaux posés après-guerre, vieillissants, vont devoir être tous renouvelés.



Nos Investissements

TRAVAUX RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS PAR EPCI de 2014 à 2022 TTC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total TTC	TRAVAUX	POPULATION
BILLOM COM	590 283,91 €	684 323,83 €	45 902,36 €	438 413,66 €	807 574,21 €	522 900,79 €	277 348,98 €	620 157,29 €	1 696 790,26 €	5 683 695,30 €	23,71%	21,60%
DORE ALLIER	140 332,19 €	151 863,52 €	140 823,29 €	35 919,88 €	83 589,52 €	323 221,51 €	291 218,88 €	786 627,92 €	730 944,79 €	2 684 541,49 €	11,20%	6,51%
PLAINE LIMAGNE	356 626,55 €	416 668,94 €	185 798,90 €	595 268,63 €	438 634,93 €	549 061,07 €	420 183,80 €	580 699,68 €	754 720,32 €	4 297 662,83 €	17,93%	8,09%
RLV	85 198,57 €	460 418,47 €	41 042,29 €	243 946,50 €	25 194,82 €	41 820,59 €	641 494,76 €	427 500,11 €	634 560,02 €	2 601 176,14 €	10,85%	10,61%
Métropole	457 823,41 €	695 978,81 €	397 367,40 €	177 278,21 €	745 143,58 €	1 578 630,37 €	1 932 552,86 €	934 148,11 €	1 786 374,19 €	8 705 296,94 €	36,31%	53,18%
	1 630 264,63 €	2 409 253,57 €	810 934,25 €	1 490 826,88 €	2 100 137,05 €	3 015 634,33 €	3 562 799,29 €	3 349 133,11 €	5 603 389,58 €	23 972 372,70 €		

Dans les tableaux ci-dessus, vous pouvez vous rendre compte du volume des investissements SUR LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS réalisé en 2022 (dans ce chiffre est prise en compte les restes à réalisés 2022). Depuis l'an dernier, on est capable de donner le nombre de mètres linéaires réalisés en quel diamètre mais aussi les branchements refaits.

Notre patrimoine est très important, nos services ont estimé celui-ci à pres de 350 Millions d'euros. Bien sur au fil des ans nous affinerons ces chiffres pour être au plus pres de la réalité.

VALORISATION De NOTRE PATRIMOINE

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE

CANALISATIONS	linéaire (m)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Renouvellement conduite de distribution <250	1114913	210,00 €	234 131 730,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 300	23967	310,00 €	7 429 770,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 350	9651	350,00 €	3 377 850,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 400	57896	405,00 €	23 447 880,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 500	6706	510,00 €	3 420 060,00 €
TOTAL	1213133		271 807 290,00 €

BRANCHEMENTS	linéaire (u)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
TOTAL	42428	1 200,00 €	50 913 600,00 €

RESERVOIRS	volume (m3)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Billom	1033	750,00 €	774 750,00 €
Billom	750	850,00 €	637 500,00 €
Billom	66	1 000,00 €	66 000,00 €
Blanzat	2111	750,00 €	1 583 250,00 €
Blanzat	183	1 000,00 €	183 000,00 €
Cébazat	2144	750,00 €	1 608 000,00 €
Cébazat	2139	750,00 €	1 604 250,00 €
Chas	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chauriat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Chauriat	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chavaroux	858	850,00 €	729 300,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Culhat	103	1 000,00 €	103 000,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Dallet	166	1 000,00 €	166 000,00 €
Dallet	500	850,00 €	425 000,00 €
Gerzat	1537	750,00 €	1 152 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempdes	1017	750,00 €	762 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempty	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Luzillat	1550	750,00 €	1 162 500,00 €
Luzillat	523	850,00 €	444 550,00 €
Maringues	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Moissat	95	1 000,00 €	95 000,00 €
Mons	560	850,00 €	476 000,00 €
Nohanent	535	850,00 €	454 750,00 €
Nohanent	510	850,00 €	433 500,00 €
Perignat /Allier	550	850,00 €	467 500,00 €
Pont du Château	748	850,00 €	635 800,00 €
Ravel	189	1 000,00 €	189 000,00 €
Ravel	58	1 000,00 €	58 000,00 €
Ravel	221	1 000,00 €	221 000,00 €
Reignat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Saint Andre le Coq	153	1 000,00 €	153 000,00 €
Saint Bonnet/Allier	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Denis Combarnazat	202	1 000,00 €	202 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	40	1 000,00 €	40 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Sayat	271	1 000,00 €	271 000,00 €
Sayat	628	850,00 €	533 800,00 €
Seychalles	500	850,00 €	425 000,00 €
Seychalles	150	1 000,00 €	150 000,00 €
Vassel	500	850,00 €	425 000,00 €
Vertaizon	4250	750,00 €	3 187 500,00 €
TOTAL	28517		22 992 450,00 €
Nb de réservoir	50		

STATION DE POMPAGE + SURPRESSION				
Station de pompage / surpression		20		
Puits de captage LIMONS		5		
Puits de captage PDC Boucle du Buisson		8		
Puits de captage PDC Les Cotilles		5	75000	375000
TOTAL		38		2 850 000,00 €
TOTAL GENERAL PATRIMOINE				348 563 340,00 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
 Reçu en préfecture le 24/02/2023
 Publié le 24/02/2023
 ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE

ETUDES, TERRAINS & PETIT MATERIEL :

	<u>INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2022</u>	RAR 2022	BP 2023	DM	BP2023 RAR2022
20	Immobilisations Incorporelles	76 957,20	16 500,00	0,00	93 457,20
2031	Frais d'études	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	Diverses consultations		1 500,00		1 500,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	76 957,20	0,00	0,00	76 957,20
	Supervision - tranche 2 - MOE	0,00	0,00		0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	291 000,00	0,00	291 000,00
2111	Terrains nus	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00
	Achat parcelles RACHAT EPF SMAFS+SAFER	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
	Achat parcelles sioule et morgue (limons)	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2154	Matériel industriel	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	canne GPS	0,00	10 000,00		10 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Achat matériel bureau	0,00	1 500,00		1 500,00
	Informatique	0,00	3 500,00		3 500,00
2184	Mobilier	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Achat mobilier	0,00	1 000,00		1 000,00

L'achat des terrains sur l'aire d'alimentation des captages des Cotilles a été validé lors de notre dernier Comité Syndical. Nous attendons la convocation chez le notaire pour entériner cette dépense. Nous avons intégré aussi les acquisitions en cours pour la DUP d'Argnat. Il faudra peut-être effectuer une Décision Modificative en cours d'année.

La dernière tranche de notre supervision est terminée. Il reste quelques finitions graphiques. Une présentation de cet outil vous sera faite au cours de notre visite des installations prévue en juin 2023. Notre objectif est d'atteindre 80% du rendement du réseau en 2023, même si j'ai beaucoup de doute sur la fiabilité des chiffres annoncés sur les rendements. Personnellement, je préfère parler de l'ILP (Indice Linéaire de Perte). Quand il est à 3 (m³/km/jour), cela signifie que notre réseau est très bien, ce qui est notre cas à ce jour.

TRAVAUX BATIMENTS :

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le



ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE

	INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2022	RAR 2022	BP 2023	DM	BP2023 RAR2022
23	Immobilisations en cours	2 767 683,23	6 402 358,41	0,00	9 170 041,64
2313	Constructions	32 526,76	299 383,60	0,00	331 910,36
	MOE - Réservoir Gerzat - Crépis	19 231,20	0,00		19 231,20
	MOE - Réservoir de Blanzat - Turbine		33 123,60		33 123,60
	MOE - Réservoir Blanzat - Réhabilitation	13 295,56	0,00		13 295,56
	MOE - Réservoir Lempdes - Réhabilitation		37 260,00		37 260,00
	MOE - Etudes diverses		50 000,00		50 000,00
	Prog 2022 - Programme graph-ouvrages SBL		25 000,00		25 000,00
	Prog 2023 - Travaux STATION des Cotille (Toiture)		40 000,00		40 000,00
	Prog 2023 - Programme STATIONS ETANCHEITE LIMONS		70 000,00		70 000,00
	Prog 2023 - Programme STATIONS ETANCHEITE ARGNAT		24 000,00		24 000,00
	Joze - bureaux travaux Inondations		20 000,00		20 000,00

Lors de la présentation du Compte Administratif 2022, en page 7, nous estimons le chiffre des économies réalisées grâce à notre MOE interne, soit près de 250 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Autre intérêt majeur d'une MOE interne : cela nous permet de vérifier et valider les travaux effectués par notre exploitant et de suivre la création de lotissements avec des conventions qui nous rapportent environ 10 000 € par an.

TRAVAUX CANALISATIONS :

	INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2022	RAR 2022	BP 2023	DM	BP2023 RAR2022
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 735 156,47	5 902 974,81	0,00	8 638 131,28
	MOE - Blanzat - Turbines	18 360,00			18 360,00
	MOE - Réservoir Blanzat - Réhabilitation	14 172,44	0,00		14 172,44
	MOE - Réservoir Lempdes	21 600,00	0,00		21 600,00
	MOE - Prog 2020 - MS9 - travaux Subventionnés	15 016,82			15 016,82
	MOE - Prog 2021 - MS11 - travaux Subventionnés	24 934,84			24 934,84
	Prog 2020 - Travaux subventionnés	102 365,33			102 365,33
	Prog 2021 - Travaux subventionnés MOE ext	96 874,41			96 874,41
	Prog 2021 - Travaux hors marché SEMERAP	7 239,37			7 239,37
	Prog 2022 - Travaux subventionnés	1 261 697,20	0,00		1 261 697,20
	Prog 2022 - Travaux Supplémentaires	1 101 865,56	0,00		1 101 865,56
	Prog 2022 - Travaux hors marché SEMERAP	30 909,64			30 909,64
	Prog 2021 - Turbines Blanzat		180 000,00	0,00	180 000,00
	Prog 2021 - Réservoir Blanzat - Travaux de réhabilitation + by-pass		624 000,00		624 000,00
	Prog 2022 - Réservoir Lempdes Le Clos d'Aulnat - Travaux				
	Prog 2022 - Réservoir Lempdes Le Clos de Lempdes - Travaux				
	Prog 2022 - Réservoir Lempdes - Travaux		0,00		0,00
	Prog 2022 - Réservoir Lempdes déchetterie- Travaux	40 120,86	0,00		40 120,86
	Prog 2022 - Travaux Puits Tissonnières		150 000,00		150 000,00
	Prog 2023 - Travaux subventionnés		1 115 000,00		1 115 000,00
	Prog 2023 - Travaux Supplémentaires		1 515 000,00		1 515 000,00
	Prog 2023 - Travaux d'Extensions		60 000,00		60 000,00
	Prog 2023 - Travaux de Dévoisement		24 000,00		24 000,00
	Prog 2023 - Travaux hors marché SEMERAP		100 000,00		100 000,00
	Prog 2023 - Travaux RESERVOIR BLANZAT EXT		240 000,00		240 000,00
	Prog 2023 - Travaux Supplémentaires a prévoir		750 000,00		750 000,00
	Prog 2023 - Travaux Réservoir TINLHAT		110 000,00		110 000,00
	Prog 2023 - Travaux Réservoir		40 000,00		40 000,00
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2023		560 000,00	0,00	560 000,00
	Travaux électromécaniques LIMONS 2020		40 000,00		40 000,00
	Programme 2023 - Travaux de mise en sécurité des réservoirs		120 000,00		120 000,00
	Travaux de renouvellement Hors contrat SEMERAP		199 974,81		199 974,81
	SAEP - SPR - CHATEL- VOLVIC-SBL - Interconnexion		50 000,00		50 000,00
	Interconnexion Puy Guillaume / RDD		25 000,00		25 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	200 000,00		200 000,00
			200 000,00		200 000,00
		2 844 640,43 €	6 709 858,41 €	- €	9 554 498,84 €

Les chiffres en vert sont les restes à réaliser 2022. La somme des travaux ci-dessus, réalisés et engagés, est impressionnante : il reste encore près de 3 millions d'euros de travaux engagés non terminés. Nous le verrons lors du RPQS 2022, mais l'on sait déjà que ce sera une année importante pour notre réseau et son renouvellement, où nous devrions approcher 16,5 Km de remplacement.

Je ne reviendrai pas sur mes propos concernant le renouvellement et les tarifs. Pour les travaux 2023, les tableaux ci-dessus sont assez parlants sur notre activité : plus de 6.7 millions d'euros d'investissement en restant dans nos objectifs de décembre 2022. La turbine de BLANZAT devrait être installée fin d'année. En parallèle, nous réhabiliterons le réservoir pour améliorer son fonctionnement (création d'un By-Pass) et sa logistique, amélioration des arrivées des canalisations. Ces travaux sont réalisés afin de maintenir la qualité de notre eau, mais aussi pour la sécurité de notre exploitant et de ses agents.

Autre fait marquant de 2022, le nombre croissant d'extensions de réseaux. Cela est dû en partie à l'aide apportée par le syndicat sur le plan financier mais aussi technique, grâce à la proximité de nos agents qui remplissent pleinement leur rôle auprès de nos collectivités.

Aujourd'hui, la SEMERAP a un parc compteurs à jour, et c'est à eux qu'il revient désormais de remplacer les compteurs de plus de 15 ans. Cela représente 3000 compteurs par an à renouveler jusqu'à la fin du contrat en 2036. Les ruptures de stock des fabricants pénalisent ce remplacement. La SEMERAP a pris beaucoup de retard cela pénalise le syndicat et la SEMERAP car les compteurs perdent beaucoup de m3 en comptage en vieillissant (estimé à 1% de perte par an).

Pour 2022, j'avais sollicité la SEMERAP pour la mise en place d'un nouveau marché « **Suppression des branchements en plomb** ». Nous souhaitons éradiquer tous les **branchements en plomb en 2026**.

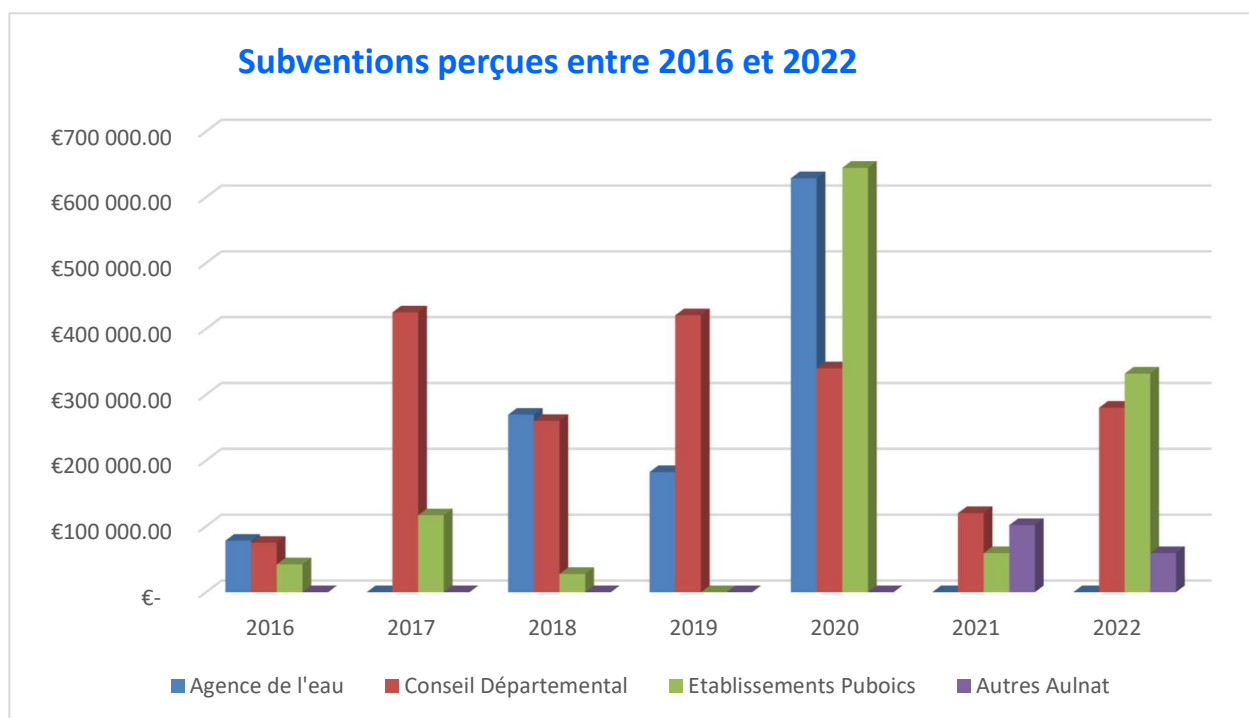
Cela représente environ 1100 branchements (estimation) soit environ 350 par an sur 3 ans. Nous réfléchissons sur le type de marché à passer en appel d'offre ou à la SPL directement. Toutes les lenteurs sur le marché de remplacement des compteurs, ne nous incite pas à passer par la SPL. On vient seulement, 2 ans après la fin du marché, de solder ce dossier.

Les Subventions

Subventions par financeurs entre 2014 à 2022

	Agence de l'Eau	Conseil Départemental	Etablissements Publics	Autres	TOTAL PAR ANNEES
2016	78 163,50 €	75 000,00 €	42 231,34 €	- €	195 394,84 €
2017	- €	425 000,00 €	116 759,93 €	- €	541 759,93 €
2018	269 507,09 €	260 000,00 €	27 711,71 €	- €	557 218,80 €
2019	182 381,50 €	420 561,84 €	- €	- €	602 943,34 €
2020	628 849,89 €	340 000,00 €	644 718,89 €	- €	1 613 568,78 €
2021	- €	120 000,00 €	59 292,89 €	101 773,50 €	281 066,39 €
2022	- €	280 000,00 €	331 863,10 €	59 213,03 €	671 076,13 €
2023					- €
	1 158 901,98 €	1 920 561,84 €	1 222 577,85 €	160 986,53 €	4 463 028,20 €

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Totaux
Agence de l'eau	78 163,50 €	- €	269 507,09 €	182 381,50 €	628 849,89 €	- €	- €	1 158 901,98 €
Conseil Départemental	75 000,00 €	425 000,00 €	260 000,00 €	420 561,84 €	340 000,00 €	120 000,00 €	280 000,00 €	1 920 561,84 €
Etablissements Puboics	42 231,34 €	116 759,93 €	27 711,71 €	- €	644 718,89 €	59 292,89 €	331 863,10 €	1 222 577,85 €
Autres	- €	- €	- €	- €	- €	101 773,50 €	59 213,03 €	160 986,53 €



Les graphiques parlent d'eux même :

Le Conseil Départemental est la seule collectivité qui continue de nous aider dans le renouvellement des canalisations. Il nous octroie 200 000 € par an soit 25% de 800 000 € HT de travaux.

Nous constatons l'absence totale de financement de l'Agence de l'eau depuis 2020. Pourtant nos usagers paient environ 30 cts par m3, ce qui représente près de 1 305 000 € à l'année. On peut se demander pourquoi aucune subvention sur le renouvellement des

canalisations n'est accordée alors que l'agence de l'eau exige des rendements d'au moins 75 % et que nous sommes bien au-dessus.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le
ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE

Pourtant, la recherche de fuites, la sectorisation sont financés par l'AELB. Mais les causes des fuites telles que les canalisations ne font pas partie des actions subventionnables. **La loi dit pourtant que l'argent de l'eau doit retourner à l'eau....**

LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Nous venons de recevoir l'arrêté du préfet validant toutes nos modifications des statuts.

Notre choix de prendre cette compétence optionnelle a marqué les esprits et je dois reconnaître que les choses avancent bien et positivement. Cela prouve que nous avons vu juste.

Ce projet est plus orienté sur les communes des EPCI de « Entre Dore et Allier » et de « Plaine LIMAGNE ». Je ne reviens pas sur les enjeux majeurs de ce choix, mais je le considère fondamental quant au devenir des syndicats face à la loi NOTRE et la loi 3DS.

ENSEMBLE, nous devons agir pour ne pas subir. Il nous faudra utiliser 2023 pour préparer l'arrivée des premières communes sans attendre 2026. Dès le 1 janvier 2024, il faudra échelonner l'intégration des communes. Nous devrions également, en 2023, profiter de cette année pour étudier la mise en place d'une cotisation type adhésion au SPANC afin de pouvoir aider financièrement quelques projets de réhabilitation dans un souci de qualité de notre environnement et aussi de nos aires de captage.

Il est de notre devoir de proposer des solutions.

Nos partenaires :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le CD réfléchit à la création d'une structure de l'eau qui pourrait être une solution pour gérer au mieux la question des ressources et des interconnexions. Elle devrait être un outil pour faciliter le travail des syndicats ou des régies organisées, et une aide aux communes encore esseulées et en difficulté. La reprise et la mise à jour du schéma départemental qui se termine doit aider à trouver des réponses sur la situation de l'Eau dans notre département.

Les interconnexions, sont un sujet qui doit revenir au goût du jour. Nous avons deux projets en cours. En 2022, avec Riom Limagne et Volcans et le SIAEP de la Plaine de Riom, nous avons relancé celle concernant l'ouest du département. Nous devons

accélérer celle concernant l'est. Je pense également qu'il va falloir engager des discussions avec la Métropole et le SME d'Issoire pour créer nos réseaux afin de sécuriser notre service de l'eau et assurer et la qualité d'eau nécessaire à leurs activités.

CENA : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Nous nous devons de veiller à la protection de nos périmètres immédiats et des terrains proches de nos puits de captage. C'est dans ce but que nous avons signé une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne. Cette convention facilite l'acquisition de parcelles et permet de contrôler leur utilisation par la signature de baux ruraux à clause environnementale entre les agriculteurs et le syndicat, afin d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais etc.) C'est un enjeu important pour maintenir la qualité de l'eau et de nos bassins versants.

Préserver nos ressources est une priorité. Nous pouvons toujours compter sur l'appui du CEN Auvergne pour l'aspect environnemental ; il est moteur dans ce domaine, comme dans le suivi de la divagation de l'Allier, et il conduit pour nous une étude sur les enrochements de Limons, et sur la sécurisation des puits de captage de Pont du château.

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Au niveau financement, l'AELB participera en 2023 uniquement au financement du contrat territoriale pour le financement du contrat d'un animateur, mais nous ne percevons aucune aide liée directement à l'eau.

AUTRES :

Avec le concours de la SAFER, de l'EPF-SMAF et leurs conseils juridiques, nous œuvrons pour l'achat de parcelles sur l'AAC (aire d'alimentation des captage) des Cotilles à Pont-du-Château, et sur Tissonnières pour la création d'un accès aux parcelles de nos futurs puits.

La production d'électricité à partir des chutes d'eau du réservoir des mauvaises de BLANZAT doit enfin démarrer. Les études béton étant terminées, nous allons rentrer dans la phase réalisation. Le dossier est déposé auprès de l'ARS.

Nous avons trouvé un partenaire dans la mise en œuvre des énergies renouvelables. Nous entamerons des négociations pour voir la faisabilité du projet, mais nous sommes favorables à la création de centrales photovoltaïques sur nos aires de captage ou à proximité et peut être aussi sur nos bâtiments. (Il faudra étudier les contraintes).

Concernant la DUP d'Argnat, elle s'est déroulée mi-2022. Nous devons réaliser une enquête parcellaire complémentaire à la demande du commissaire enquêteur. Nous attendons les directives de l'ARS et de la Préfecture.

Voici ce que j'écrivais en décembre 2021 :

« La situation financière est préoccupante. Il faut absolument retrouver l'équilibre financier au plus vite. Mon inquiétude ne porte pas sur l'exploitation, là le travail est fait et même je dirais bien fait dans son ensemble, non je parlerais de la SPL dans son entité. »

Notre syndicat a écrit en avril 2021 à la société pour lui demander d'ouvrir des négociations pour réaliser un avenant au contrat d'affermage qui était beaucoup trop excédentaire. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, les résultats concernant le SBL sont excédentaires toutes les années, il faut donc réactualiser ce contrat en adaptant les éléments à la réalité du terrain. Cet avenant n'est toujours pas réalisé fin 2022.

Plus de 21 mois après rien de nouveau sur notre contrat, pas d'avenant. Si aujourd'hui on parle de plan de redressement à la SEMERAP, il faut rappeler que c'est le syndicat de la Basse-Limagne qui en est à l'initiative. C'est le SBL qui a mis la direction au pied du mur en affirmant qu'il n'y aurait aucune compensation financière de sa part si la SEMERAP ne s'engageait pas sur un plan de redressement chiffré et réalisable.

Nous avons convoqué la direction (tout le staff : Directeur général, DRH, DAF, la responsable juridique, et le responsable exploitation processus EAU) pour un bureau extraordinaire juste avant le comité syndical de juin 2022. Depuis cette date, un certain nombre d'actions ont été entreprises et ont apporté des résultats positifs pour l'amélioration du REX (Résultats d'exploitation). L'année 2022 devrait se terminer par une situation à l'équilibre grâce aux produits exceptionnels obtenus suite à la fin d'une action juridique et à la régularisation du contentieux de la sortie de Sioule et Morge de la SEMERAP.

La SEMERAP doit retrouver un capital social supérieur à 50% de sa valeur sociale au 31 décembre 2023, sous peine de disparaître. Il faut donc dégager un REX positif de plus de 700 K€ en 2023.

Il reste beaucoup à faire sur ce dossier, notamment répondre favorablement à la Chambre Régionale des Comptes sur les manquements et sur la concordance entre le taux d'activité des syndicats et leur nombre d'actions, le règlement intérieur, les statuts, le pacte d'actionnaires et la mise en place d'une structure parallèle à la SPL pour répondre aux demandes émanant d'organismes qui ne sont pas des collectivités ou pour celles qui ne sont pas actionnaires. Nous devons exiger plus de réactivités de la direction.

Le SBL tient à jouer son rôle mais ne veut plus être le « bouche trou » de la SEMERAP. Il faudra donc que nous prenions nos responsabilités pour assurer l'avenir de la SEMERAP si on ne veut pas connaître de grandes désillusions. Cela serait catastrophique pour les salariés qui nous font confiance et qui comptent sur nous pour résoudre ces difficultés. C'est d'autant plus important que, sur le terrain, le travail est fait pour la plus grande satisfaction de nos usagers. Ils ont de l'eau potable de qualité 24h/24 et 365 jours par an.

LES RESSOURCES

Il est indispensable d'aborder le problème de nos ressources. Nos inquiétudes concernent plus particulièrement le barrage de Naussac, la source d'Argnat et les nappes alluviales.

Des études sont en cours : une sur le HMUC, l'autre sur le PTGE, mais on connaît déjà le résultat. Le gouvernement va faire un panachage entre tous les utilisateurs et baisser les droits d'eau de tout le monde.

Pourtant des questions subsistent :

- Faut-il de l'eau potable pour lutter contre les incendies ?
- Faut-il de l'eau potable pour nourrir le bétail ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde industriel ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde agricole ?
- Faut-il de l'eau potable pour les espaces verts (stades, golfs, etc...) ?

Je n'ai pas la prétention de connaître les solutions, mais une chose est certaine : il nous faut de l'eau potable. Pour l'être humain, c'est 1.5 litre par jour.

Après pour les autres usages on peut utiliser de l'eau brute ou d'autres ressources stockées ou issues d'autres façons, par exemple l'utilisation des eaux traitées en station d'épuration, des bassines, des réserves collinaires, etc

Je ne voudrais pas remettre en cause la loi NOTRe, elle a du positif, mais elle est faite par des hauts technocrates qui n'ont pas la vision de la réalité de nos territoires, de nos bassins versants, de la composition de nos réseaux... Toutes ces grandes « messes » qui réunissent tous les partenaires pour faire plaisir au maximum d'électeurs n'accouchent que de souris, rien de fondamental sur nos pratiques, aucune remise en cause des pratiques anciennes consommatrices d'eau potable. Il faut adapter notre eau en fonction de nos besoins, inutile de traiter et de transporter toute l'eau qu'on utilise.

Demain, on va partager l'eau entre les utilisateurs... Sans distinction des besoins vitaux ou des besoins industriels ou alimentaires ou agricole. Il faut arrêter d'opposer les gens les uns aux autres, on a besoin de tout le monde pour le travail, la nourriture **et LA VIE.**

N'oublions jamais que pour vivre on a besoin de l'eau...

EN CONCLUSION :

Pour conclure ce débat d'orientation budgétaire, je dirais que nos finances sont saines, nos investissements sont assurés sur plusieurs années, nous avons une structure compétente avec des salariés motivés. Tous les ingrédients sont réunis pour réussir le passage vers 2026.

Nous devrions nous rencontrer entre syndicats pour étudier des regroupements ou des fusions, afin de garder nos compétences, et pour défendre au maximum le monde

rural qui va être complètement abandonné par ces grosses str
métropoles ou les communautés d'agglomérations.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le
ID : 063-256300187-20230223-2023_02_01-DE

Soyons inventifs et ambitieux pour donner aux nouvelles générations un outil garantissant une eau de qualité et accessible à TOUS. Après il sera trop tard.

Assumer mon rôle de Président, c'est faire en sorte de laisser aux nouvelles générations un Syndicat en bonne santé aussi bien financière que matérielle en respect avec notre environnement.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

[Antoine de Saint-Exupéry](#)